

RÈGLEMENT DU CONCOURS « GAGNEZ DES FRUITS PENDANT UNE ANNÉE ENTIÈRE » DE WIENERBERGER NV/SA

Article 1: Organisation

Wienerberger NV/SA, dont le siège social est établi à 8500 Courtrai, Kapel ter Bede 121 (RPM Kortrijk - 0448 850 870), organise un concours sans obligation d'achat intitulé « Gagnez des fruits pendant une année entière ».

Le concours est ouvert du 13 novembre 2020 au 10 décembre 2020. Compléter la question, la question subsidiaire et ses coordonnées dans le formulaire sur www.wienerberger.be/fr/fruit, fera office de preuve de participation.

Article 2: Généralités

Le règlement du concours peut être consulté sur le site web de Wienerberger, via le lien www.wienerberger.be/fr/fruit.

Le règlement peut aussi être obtenu par courrier, sur demande adressée à Wienerberger NV/SA, service Marketing, Kapel ter Bede 121 à 8500 Courtrai. Toute demande doit être adressée par écrit à Wienerberger, en y joignant une enveloppe dûment timbrée et arborant l'adresse du destinataire de la réponse.

La participation au concours implique l'adhésion à tous les points du présent règlement, en ce compris ses résultats ainsi que toutes les décisions prises ou à prendre par ses organisateurs dans le cadre du concours.

Wienerberger NV/SA peut à tout moment apporter des modifications au règlement par simple avis sur son site web. Tout litige ne pouvant être réglé par le présent règlement sera traité et arbitré par Wienerberger NV/SA, sans contestation possible pour les participants. Aucun échange de courrier ou autre type de communication ne sera effectué concernant ce concours ou ce règlement.

Wienerberger NV/SA se réserve le droit d'étendre, limiter, modifier ou annuler ce concours en cas de force majeure ou de circonstances le justifiant.

Article 3: Participation

Est autorisée à participer au concours toute personne résidant en Belgique, à l'exception des membres du personnel de Wienerberger, des personnes morales (en ce compris leurs collaborateurs et membres du personnel) impliquées dans l'organisation du concours, de même que tous les membres des familles (c.-à-d. les personnes vivant sous leur toit) des catégories ainsi exclues.

La participation au concours se déroule comme suit:

- Surfez sur www.wienerberger.be/fr/fruit.
- Complétez la question, la question subsidiaire, votre nom et votre adresse e-mail.
- Acceptez le règlement du concours et envoyez le formulaire.

La participation au concours n'implique aucune obligation d'achat.

Une seule participation par personne est autorisée et un seul prix pourra être attribué par adresse.

Les participants qui s'inscrivent à la newsletter, peuvent répondre 2 fois à la question subsidiaire.

Article 4: Exclusion

Les participants qui ne respectent pas le règlement du concours, ou pour lesquels Wienerberger a de bonnes raisons de supposer qu'ils fraudent ou faussent le concours, seront exclus sans préavis ou explication. Les participants exclus ne seront pas pris en considération pour l'obtention d'un prix.

Article 5: Désignation du gagnant

Il y a 3 prix à gagner. Les participants qui ont répondu correctement à la question principale et qui se rapprochent les plus de la réponse correcte à la question subsidiaire, seront désignés comme gagnants. En cas d'ex-aequo pour la troisième place, le prix sera décerné au participant ayant participé le premier. L'historique du site sert de preuve dans ce cas précis.

Article 6: Prix

Les gagnants seront dévoilés avant le 20 décembre 2020. Ils recevront pendant une année entière une corbeille de fruits hebdomadaire, d'une valeur de 23,00 euros (TVA excluse). La valeur totale du prix est de 1.196,00 euros (TVA excluse). Le prix ne peut pas être échangé contre des espèces ou autres avantages en nature. Il n'est également pas cessible à des tiers.

Article 7: Publications

Les gagnants du concours seront personnellement avertis par Wienerberger NV/SA, avant le 20 décembre 2020, et ses noms seront également dévoilés avant le 20 décembre sur la page Facebook de Wienerberger. Les résultats du concours seront également communiqués sur le site web de Wienerberger. Aucune remise de prix officielle n'aura lieu.

Wienerberger se réserve le droit de publier le nom du gagnant sur son site web ou sur les réseaux sociaux.

Article 8: Garantie

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites d'Internet, en particulier ses performances techniques, ses risques d'interruptions et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transfert par Internet, l'absence de sécurisation de certaines données contre d'éventuels abus ainsi que les risques de contamination par les virus présents sur le réseau.

Dès lors, Wienerberger NV/SA décline toute responsabilité pour:

- les transmissions via Internet,
- le mauvais fonctionnement d'Internet et/ou des logiciels utilisés,
- les conséquences dues aux virus, bugs, anomalies, défauts techniques,
- tout dysfonctionnement technique, défaut du matériel et des logiciels, de quelque nature que ce soit.

Les fautes d'impression, de frappe, les coquilles et autres erreurs de ce type n'engagent aucunement la responsabilité de Wienerberger.

Article 9: Traitement des données

Wienerberger NV/SA opère en tant que contrôleur de données au niveau du traitement des données personnelles (comme votre nom, adresse et adresse e-mail) que vous nous transmettez dans le cadre de votre participation au concours. Cela implique que nous allons traiter vos données personnelles conformément à la législation en vigueur sur la vie privée, en ce compris le Règlement Général sur la Protection des Données (mieux connu sous le nom de RGPD ou GDPR). Pour de plus amples informations, référez-vous à notre Politique de confidentialité accessible via <https://www.wienerberger.be/fr/autre/privacy-policy.html>.

Wienerberger utilisera ces données personnelles (uniquement) pour organiser votre participation au concours ou pour vous informer sur nos services et produits au moyen de brochures ou de newsletters générales périodiques. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en envoyant un e-mail à info@wienerberger.be ou en vous désinscrivant via le bouton prévu à cet effet au bas de la newsletter.

Wienerberger conservera les données personnelles que vous transmettez aussi longtemps que nécessaire pour l'organisation du concours ou la réalisation des objectifs du traitement tels qu'acceptés par le participant, sauf exigences légales contraires.

Dans le cadre du RGPD, vous avez notamment le droit de consulter, corriger, effacer et transférer vos données. Vous retrouverez de plus amples informations sur ces droits et sur l'exercice de ces droits dans notre politique de confidentialité. En cas de questions ou de préoccupations, contactez-nous via dpo.be@wienerberger.com. Si vous estimez que nous ne vous avons pas apporté l'assistance adéquate, vous pouvez adresser une plainte à l'Autorité de protection des données.

Article 10: Droit et tribunaux compétents

La relation entre Wienerberger NV/SA et les participants est régie par le droit belge. Tout litige survenant entre Wienerberger NV/SA et un participant concernant l'existence, l'interprétation, l'exécution et les conséquences du concours et le présent règlement du concours relèvent de la compétence exclusive des tribunaux de Gand, section Courtrai.